

Ministère de l'économie verte et du domaine

Vers une démarche de
développement disruptif,
inclusif et résilient



BALANCE COMMERCIALE PRODUITS AGRICOLES

		ANNEE 2018			
		Importation		Production locale	
		Valeur CAF (en millions de XPF)	en % total	Commercialisée en circuit formel, prix producteur (en millions de XPF)	Taux de couverture formel (%)
PRODUITS ANIMAUX :					
viandes, laits, et dérivés (hors produits de la mer)		10 514	80%	2 611	20%
VIANDES					
	Bœuf frais et congelé	4 615	98%	95	2%
	Porc frais et congelé	852	62%	531	38%
	Poulet frais et congelé	2 584	100%	9	0%
	Chèvre frais et congelé	3	7%	41	93%
	Autre (abats des précédents, ovins, volailles autres que Gallus, hors poisson)	1 417	98%	28	2%
LAIT et crème non concentrés		1 007	90%	114	10%
ŒUFS		36	3%	1 194	97%
MIEL		0	0%	599	100%
PRODUITS VEGETAUX (non transformés) dont :		3 443	39%	5 448	61%
COPRAH		0	0%	1 896	100%
LEGUMES FRAIS :	oignons, PdT, carottes, choux fleur,...	1 592	54%	1 332	46%
FRUITS FRAIS :	pomme poire, raisins, oranges,...	1 300	50%	1 324	50%
PLANTES VIVANTES ET FLEURS		57	16,4%	290	84%
PRODUITS VIVRIERS		3	2%	167	98%
VANILLE		0,3	0%	275	100%
NONO	Import jus seulement	4	2%	161	98%
CAFE, THE, CACAO, EPICES et dérivés		487	99%	3	1%
PREPARATIONS AGRO-TRANSFORMEES :					
Céréales, biscuits, pâtes (19%), préparations de fruits et légumes (6%), préparations de viandes (3%), boissons (7%), sucre, graisse,...		25 372	nc	nc	nc
BOIS (hors ouvrages en bois, charbons, panneaux etc.)		1 684	89%	206	11%
TOTAL PRODUCTION COMMERCIALISEES				8 265	
+ Productions locales circuit informel (bord de route, vente directe, autoconsommation)				8 059	
- Exportations produits agricole et agro-transformés				4 464	
TOTAL GENERAL		41 013	78%	11 860	22%

Approche chiffrée globale en investissement

Missions :

Agriculture	2275 MF
Affaires foncières	4123 MF
Recherche	684 MF
Biosécurité	41MF

Totaux	7 387 MF	3 337 MF	3 786 MF	7 123 MF
---------------	----------	----------	----------	----------

Type	Engagement 2019	Engagements effectués 2020	Engagements à effectuer 2020	Objectifs à fin 2020
------	--------------------	----------------------------------	------------------------------------	----------------------------

Aides, acquisitions foncières, équipements, dématérialisation	4 749 MF	1 500 MF	2 300 MF	3 800 MF
--	----------	----------	----------	----------

Travaux et études	2 638 MF	1 837 MF	1 486 MF	3 323 MF
------------------------------	----------	----------	----------	----------

LIQ 2019
2 707 MF

**PREVISION DE LIQUIDATION 2020 :
4 485 MF**

+ 60% par rapport à 2019

L'agriculture, un secteur en pleine mutation

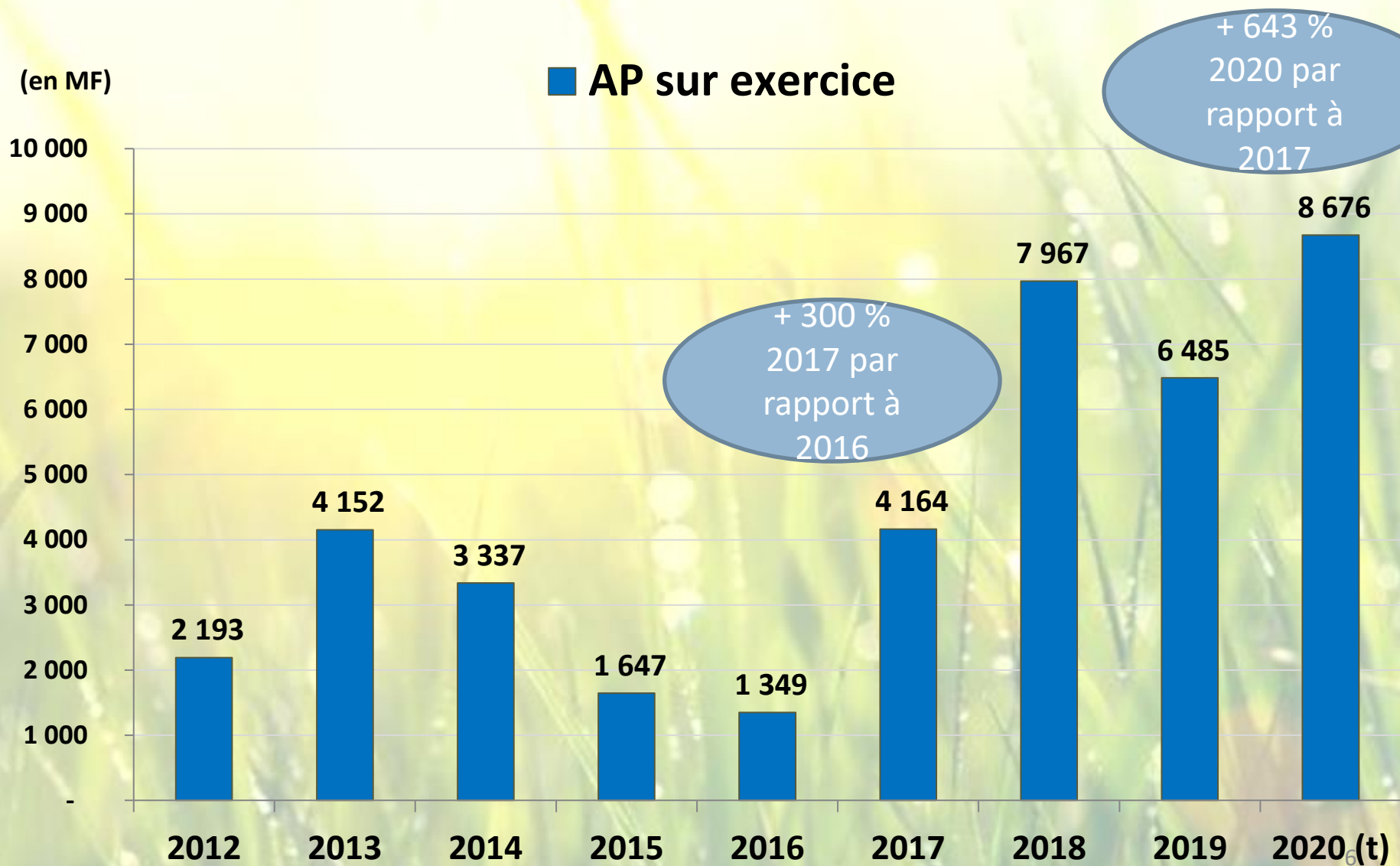
- L'agriculture, une priorité depuis 2017
- Un budget pour développer toutes les filières agricoles
- Les archipels mieux servis

La crise du COVID a mis en exergue un certain nombre de faiblesses liées à l'approvisionnement et à la chaîne logistique et contraint la PF à revoir ses priorités notamment pour tendre vers : **une sécurité alimentaire**



**LE SECTEUR AGRICOLE
MIEUX SOUTENU DEPUIS 4 ANS**

Evolution des moyens en termes d'autorisations de programme

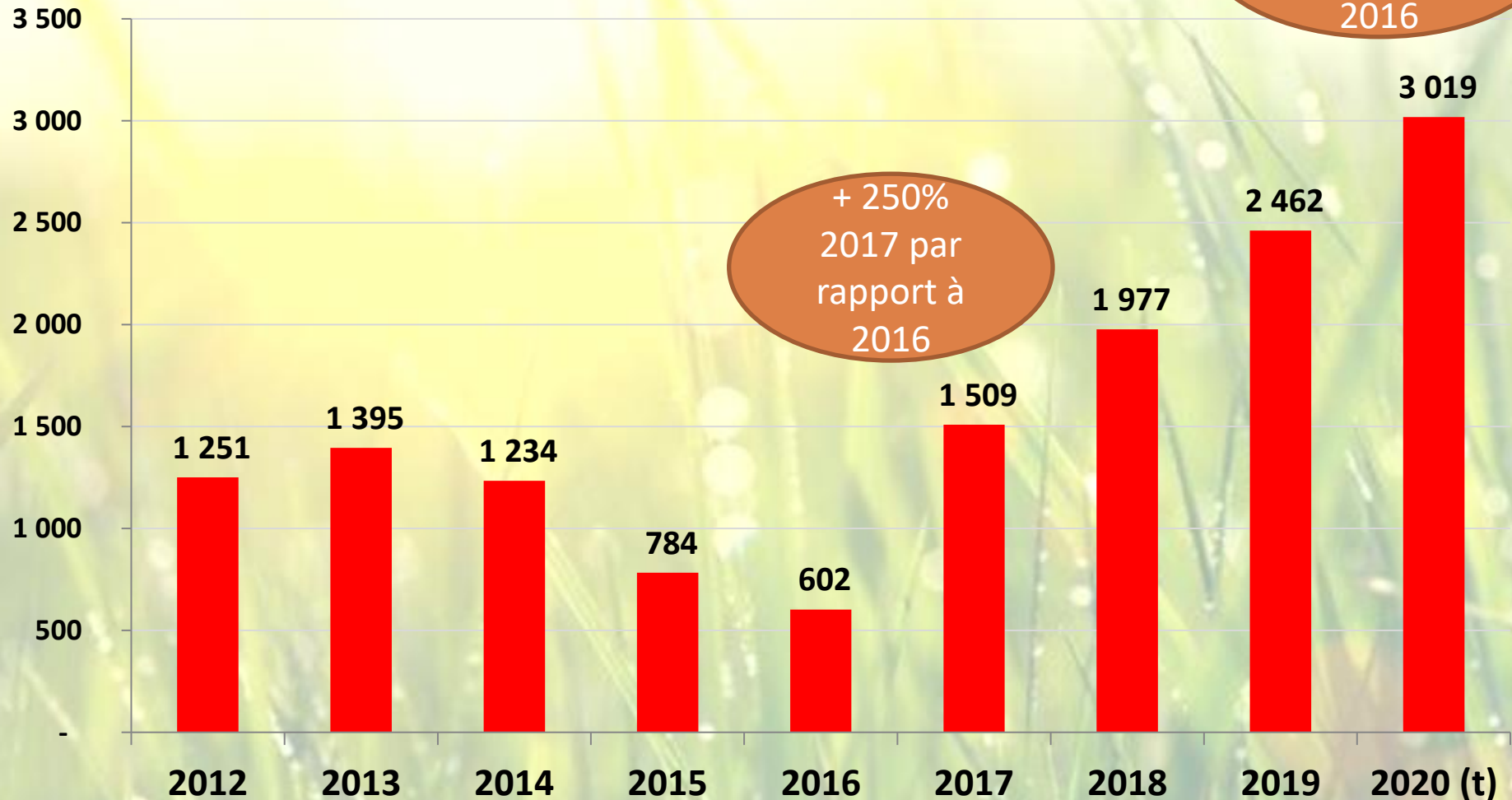


Evolution des moyens en crédits de paiement

+ 500%
2020 par
rapport à
2016

■ CP sur exercice

(en MF)



+ 250%
2017 par
rapport à
2016

Décomposition thématique des moyens 2020

	8 676 362 947	3 018 669 417
Thématique	AP sur 2020	CP sur 2020
Abattoir	937 492 110	366 734 261
Aides	2 908 655 052	1 078 705 033
Aménagement	1 775 493 795	548 182 289
Atelier agro-transformation	502 166 725	132 846 610
Bâtiment	210 171 900	36 222 904
Bâtiment technique	84 290 099	20 071 395
Cocoteraie	259 121 690	113 569 380
Commercialisation	180 000 000	12 000 000
Elevage	255 000 000	12 560 000
Equipement	292 079 600	230 198 325
Filière Uru	117 812 018	13 153 997
Forêt	453 667 016	118 960 297
Pépinière	135 467 309	41 183 877
PROTEGE	43 000 000	28 000 000
Serres pilotes	103 505 045	23 495 878
Subvention aux établissements	418 440 588	242 785 171

LES PAINS

Manger LOCAL
Une programmation ventilée
par archipel

DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE ELEVAGE

Archipel	Projets	AP sur 2020	CP sur 2020
IDV	ABATTOIR Papara	778 322 212	327 938 665
ISLV	ABATTOIR - Raiatea Salle de découpe et unité d'abattage - Huahine	140 000 000	5 000 000
MARQ	ABATTOIR Nuku-Hiva Unités de traitement du gibier Ua-Huka et Ua-Pou	115 000 000 159 169 898	7 560 000 38 795 596
MOYENS DEDIES EN 2020		1 192 492 110	379 294 261

AMENAGEMENT DES DOMAINES AGRICOLES

Archipel	Projets principaux	AP sur 2020	CP sur 2020
IDV	MARUMARUTUA voieries, ouvrages hydrauliques, captage Domaine PUUNUI aménagements Domaine ATIMAONO aménagements	675 806 985	282 601 645
ISLV	Domaine VAIHUTI aménagements Domaine BOUBEE aménagements Domaine FAAROA extension Domaine HIPU aménagements Domaine FAAHUE aménagements MOTUHIONOA aménagements	608 141 170	172 669 636
MARQ	Domaine ATAHA réseau hydraulique Domaine VAIHI Domaine LHERBIER	299 806 327	86 334 624
AUST	ATAI 2 aménagements METUARII aménagements	111 688 446	5 000 000
	Autres études transversales (vivriers,...)	80 050 867	1 576 384
MOYENS DEDIES EN 2020		1 775 493 795	548 182 289

DEVELOPPEMENT DES FILIERES D'AGRO-TRANSFORMATION

Archipel	Projets	AP sur 2020	CP sur 2020
ISLV	HUAHINE 1 atelier TAHAA 2 ateliers TAPUTAPUATEA 3 ateliers TUMARAA 3 ateliers	502 166 725	132 846 610
IDV	TEVA I UTA – PAPARA 3 ateliers		
MARQ AUST TG	Etudes à lancer	400 000 000 <u>(voté Coll. juil.20)</u>	
MOYENS DEDIES EN 2020		902 166 725	132 846 610

ORGANISATION DES ZONES DE STOCKAGE DANS LES ILES

Archipel	Projets (Hangars et Containers frigo)	AP sur 2020	CP sur 2020
IDV	MOTU UTA	180 000 000	12 000 000
ISLV	Quai de UTUROA Quai de FARE Quai de TAPUAMU	Affectation des hangars courant septembre	Livraison 14 containers courant décembre
MARQ	Ua-Pou Nuku-Hiva Ua-Huka Hiva-Oa	Emprises identifiées et études en cours	
TG	Etudes à lancer		
MOYENS DEDIES EN 2020		180 000 000	12 000 000

DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE URU

Archipel	Projets	AP sur 2020	CP sur 2020
TOUS	Mise en plantation des vitro-plants de Uru produits par le RIV (rare, huero)	117 812 018	13 153 997
<p>⇒ Vaste programme d'aménagements des parcelles domaniales non mises en valeur - pentes de + de 30% sur 2021 – 2025 (IDV-Marquises-Australes-ISLV)</p> <p>⇒ Perspective : Prêt à planter à fin 2020 / 3000 plants</p> <p>⇒ Estimation par hectare : 100 plants par hectare</p> <p>⇒ Capacité de production du RIV (prêt à planter) 1 000 par mois = 12 000/an</p> <p>⇒ Estimation 2021 : 12 000 plants soit 120 ha de « uru »</p>			
MOYENS DEDIES EN 2020		117 812 018	13 153 997

ORGANISATION DES PEPINIERES ET SERRES PILOTES

Archipel	Projets	AP sur 2020	CP sur 2020
ISLV	FAAROA Champs semencier Pépinières HUAHINE, RAIATEA, TAHAA	97 701 259	6 417 827
MARQ	Ua-Huka, Hiva Oa, Nuku Hiva	37 766 050	4 766 050
TOUS	Serres pilotes Serres pilotes avec panneaux photovoltaïques	103 505 045	23 495 878
TOUS	Achats de semences 25MF à déployer dans tous les archipels	Collectif juillet 2020	
MOYENS DEDIES EN 2020		238 972 354	64 679 755

BP 2021 => achat de containers pilote

DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE BOIS

Archipel	Projets	AP sur 2020	CP sur 2020
ISLV	Domaines FAAROA et BOUBEE Travaux de pistes forestières Equipements et véhicules forestiers	130 MF	28.9 MF
MARQ	Domaine TOOVII à NUKU-HIVA Domaine LHERBIER à HIVA-OA Travaux de pistes forestières Equipements et véhicules forestiers	125 MF	42.9 MF
IDV	Domaine OPUNOHU Travaux de pistes forestières Equipements et véhicules forestiers Autoclave et station forestière Normalisation de la filière bois (études traitement classe 4 + tuiles de bois)	95 MF	15.5 MF
AUST	Domaine Matavahi à TUBUAI Domaine METUARI à RURUTU Travaux de pistes forestières Equipements et véhicules forestiers	103.6 MF	31.6 MF
MOYENS DEDIES EN 2020		453 667 016	118 960 297

DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE VIVRIERE

Archipel	Projets	AP sur 2020	CP sur 2020
TOUS	Mise en place du programme de développement de la filière vivrière (super food) = valeur nutritionnelle supérieure - anti oxydant ...	100 000 000	15 000 000
<p>⇒ Taro, umara, fe'i, banane ma'ohi, manioc</p> <p>⇒ Umara – sélection de variété et plantation des lianes</p> <p>⇒ taro - augmentation des surfaces des taro aux australes (aménagement sur Rimatara, Tubuai, Rurutu, Raivavae, ISLV</p> <p>⇒ fe'i sur domaine du Pays : programme en In - Vitro</p> <p>⇒ manioc - surface à aménager et agro transformation</p> <p>⇒ Banane ma'ohi – programme in- vitro et organiser son usage culinaire (po'e, frite...)</p>			
MOYENS DEDIES EN 2020 - 2022		100 000 000	15 000 000

Le soutien au coprah

Journée internationale du cocotier
2 sept

Makemo

Raiatea

Répartition géographique des aides à la coprahculture en 2019

ARCHIPELS	Production (en tonnes)	Paiement aux producteurs (en MF)
IDV	313	44
ISLV	2 079	290
MARQUISES	1 784	249
TUAMOTU	8 246	1 144
GAMBIERS	47	6
AUSTRALES	149	21
Total	12 620	1 755

IMPACT SOCIAL

119 mandataires
8 810 coprahculteurs
30 000 personnes en vivent

Rappel : dotation 2020 => 2,2 MMF

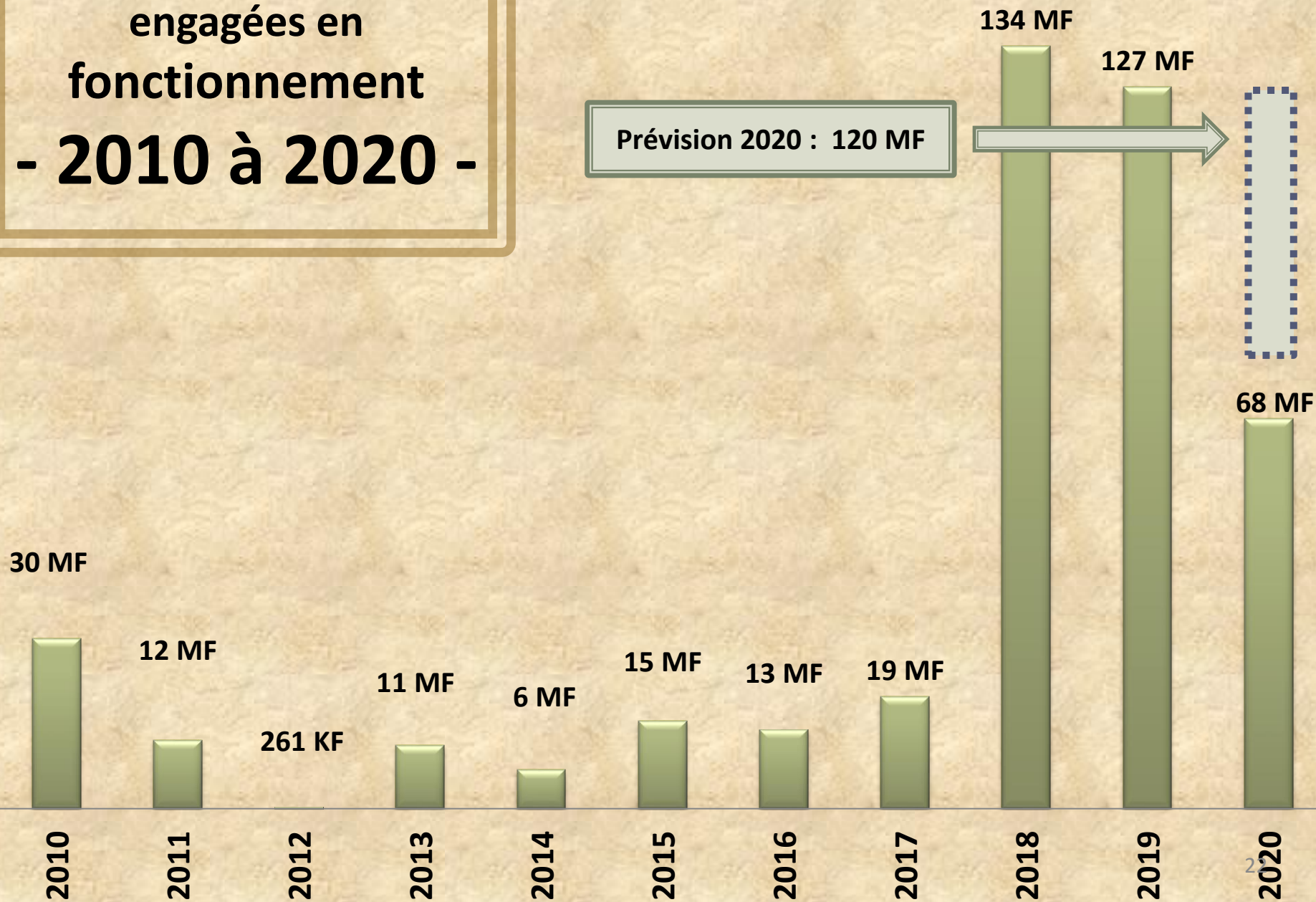
Les aides financières agricoles



LES TYPES D'AIDES AGRICOLES

CODE	LIBELLE
T1	Petits matériels agricole et d'agro-transformation
T2	Equipement agricoles et d'agro-transformation
T2 Vanille	Vanille
T3	Conception aménagement foncier
T4	Aménagement foncier
T5	Installation d'élevage
T6	Création ou renouvellement de production
T7	plantation : Cocotier, pandanus, caféier...
T7VB	Viande bovine
T8	Développement cocoteraie
T9	Réalisation d'action de marketing
T10	Réalisation de projets ou d'expertise « qualité »
T10CAB	Conversion à l'agriculture BIO
T11	Analyse ou expertises technico-économiques

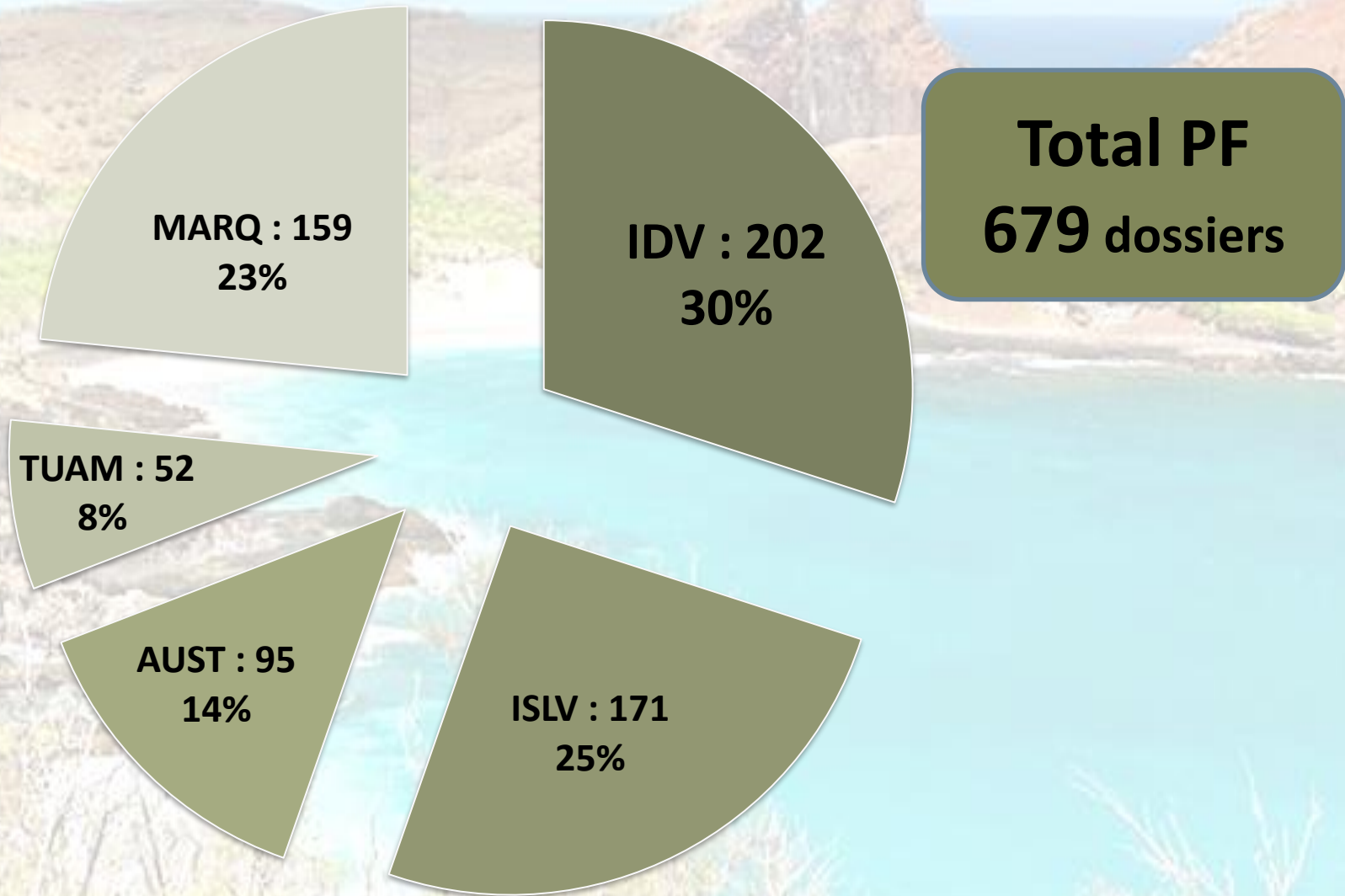
Évolution des aides engagées en fonctionnement - 2010 à 2020 -



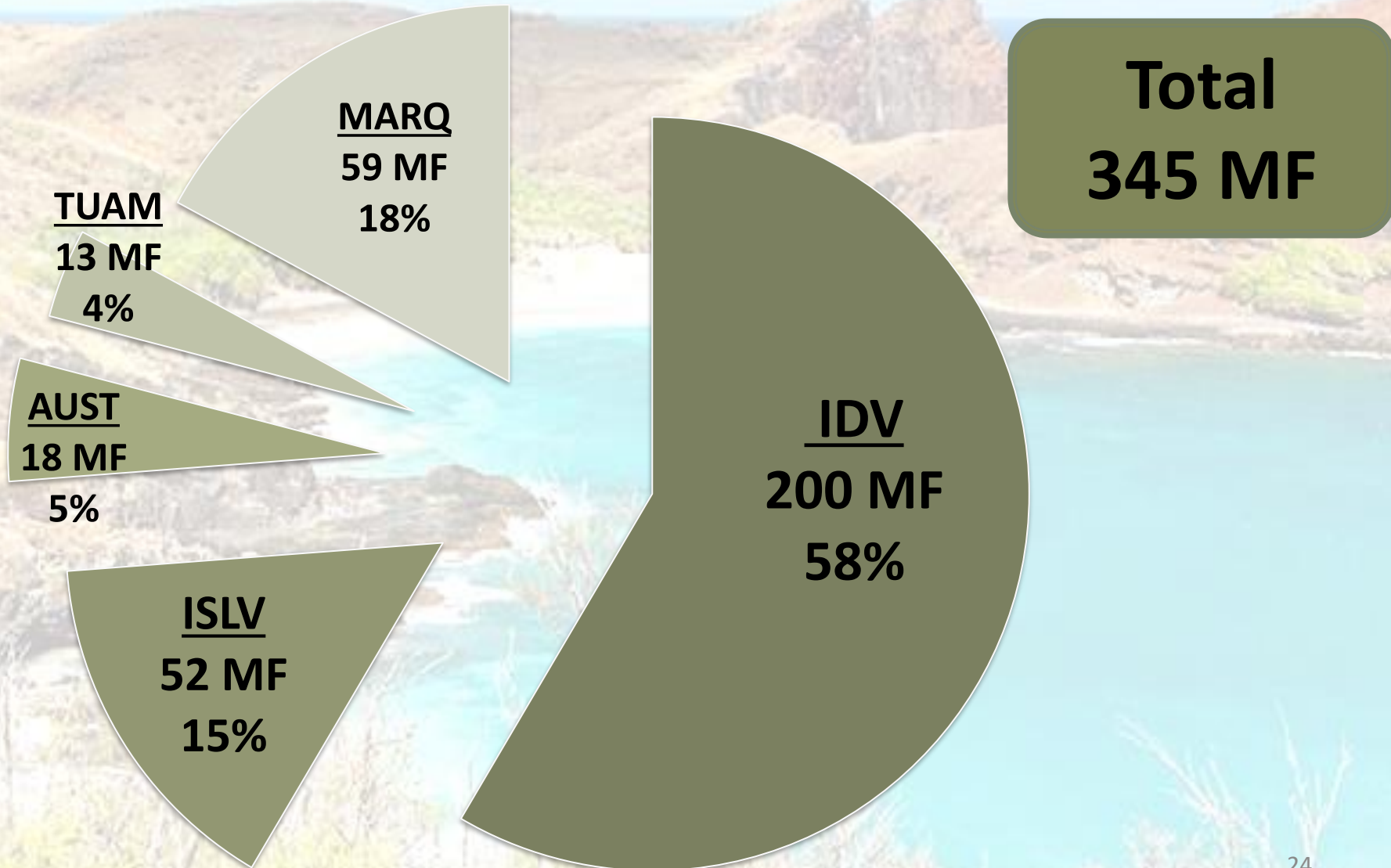
Prévision 2020 : 120 MF

68 MF

NOMBRE de dossiers attribués par ARCHIPELS en section de fonctionnement - Total 2017 à 2020 -



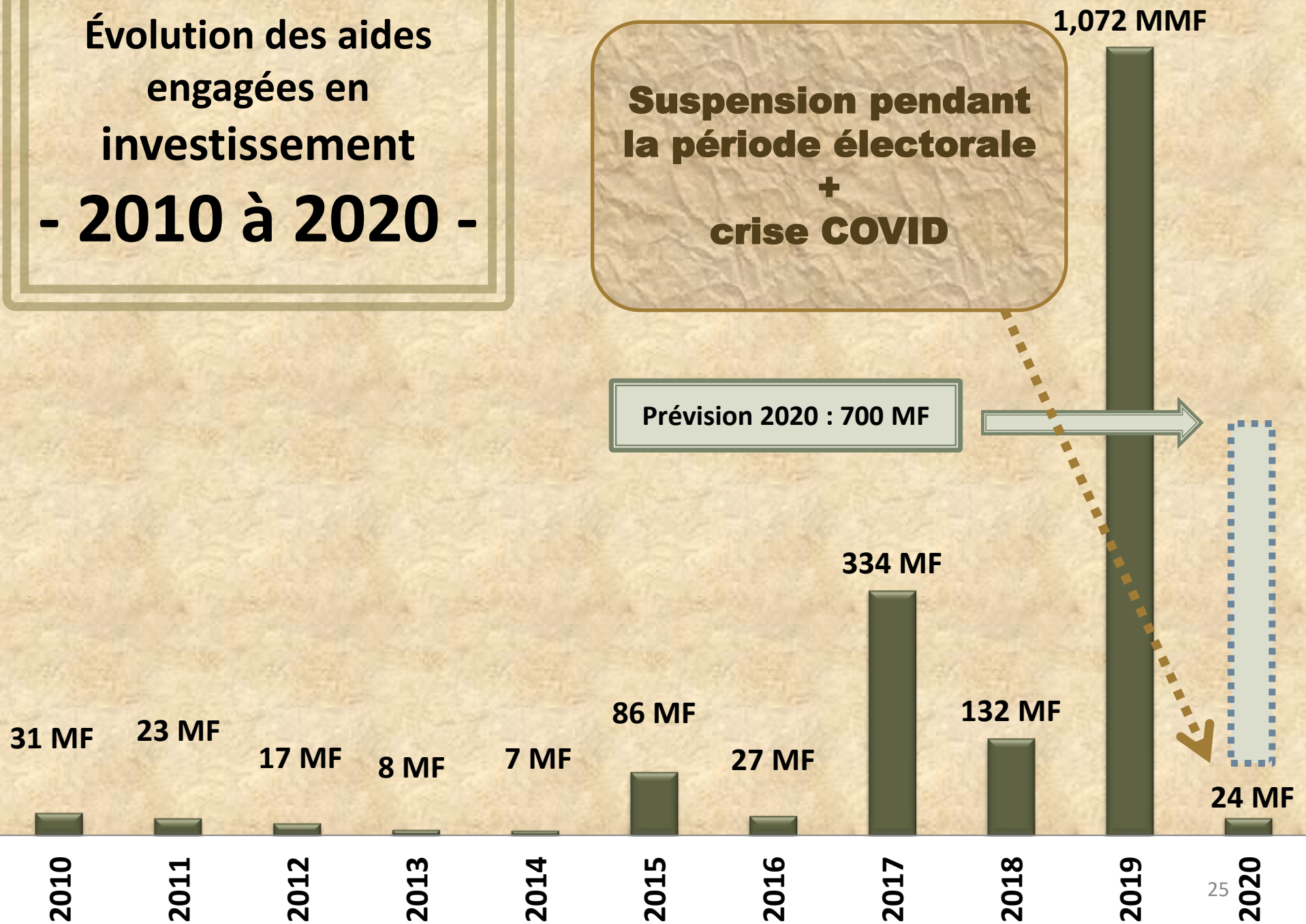
Montants engagés par ARCHIPELS en section de fonctionnement - Total 2017 à 2020 -



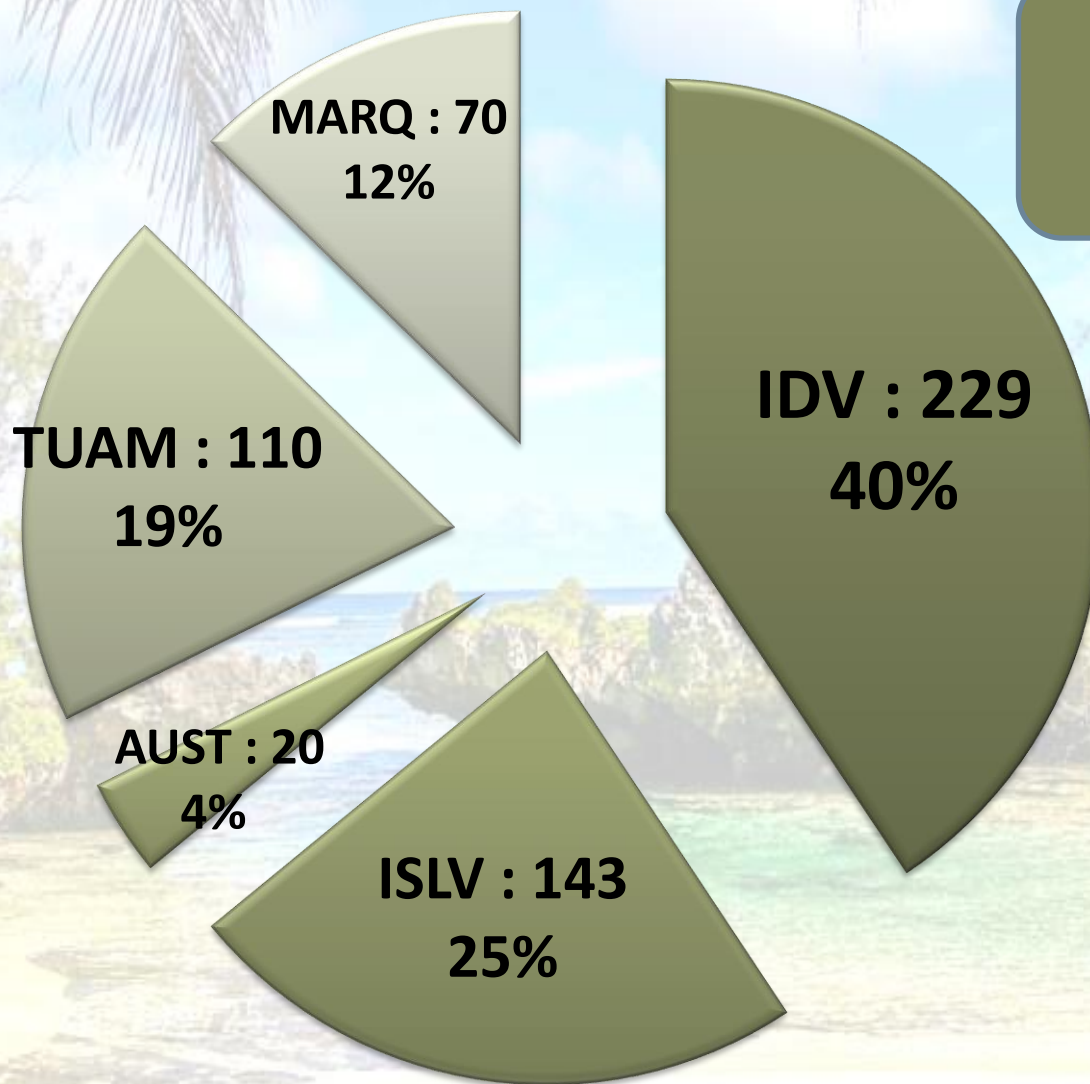
Évolution des aides engagées en investissement - 2010 à 2020 -

Suspension pendant la période électorale + crise COVID

Prévision 2020 : 700 MF

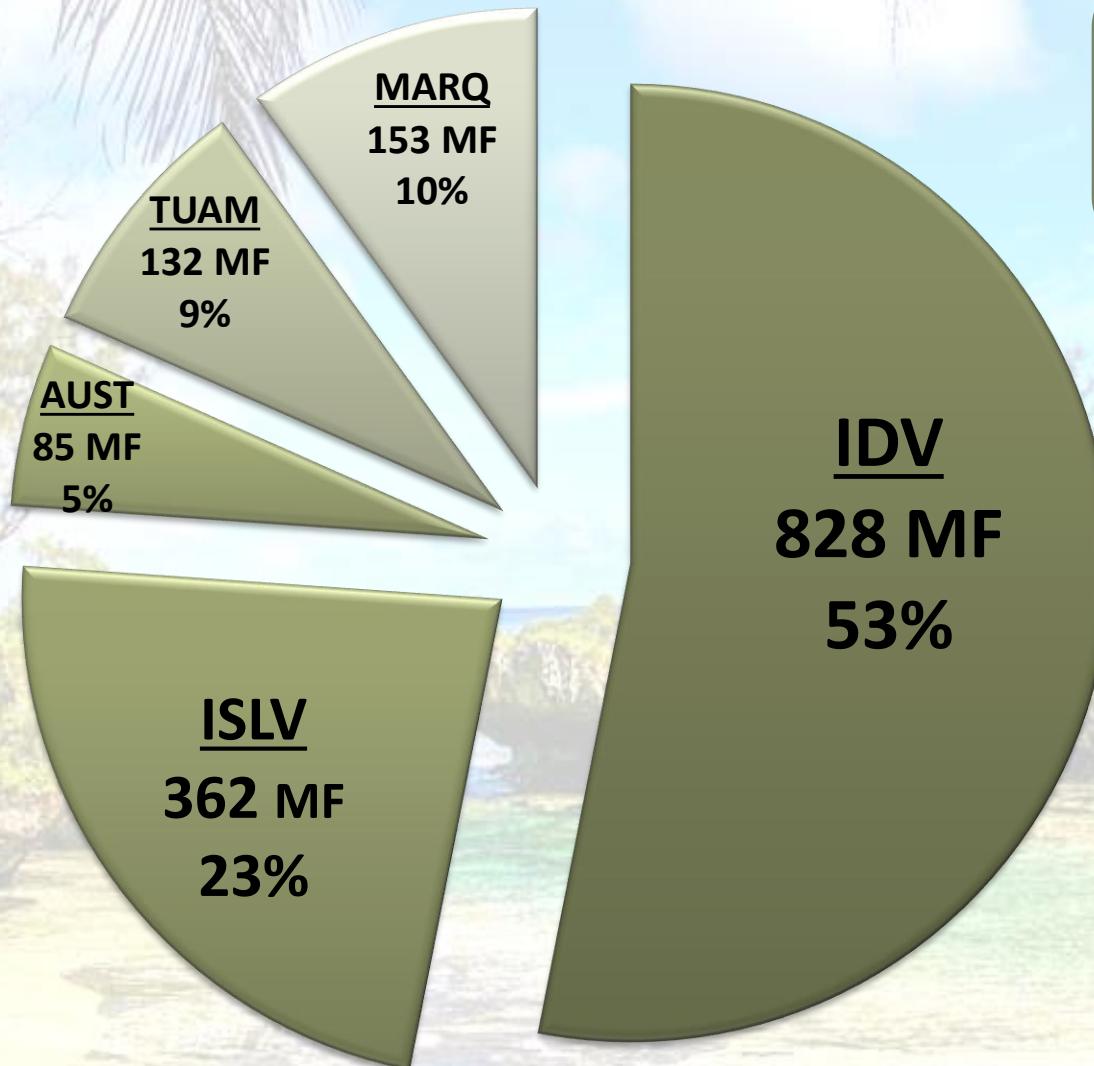


NOMBRE de dossiers attribués par ARCHIPELS en section d'investissement - Total 2017 à 2020 -



Total PF
572 dossiers

Montants engagés par ARCHIPELS en section d'investissement - Total 2017 à 2020 -



**Total PF
1,5 MMF**



Ministère de
l'Economie verte et
du Domaine



Présentation du schéma directeur de l'Agriculture 2021 – 2030



L'architecture du schéma directeur Agriculture

Impacts

**Plus d'activités et d'emplois dans l'agriculture + Plus de produits locaux + De meilleure qualité
+ Accessibles aux consommateurs + Produits en préservant l'environnement
Une agriculture adaptée à chaque archipel**

Axe 5 : Transformer la gouvernance du système agricole et alimentaire

**Axe 4
Déployer la transition vers l'agro-écologie et l'agriculture biologique en lien avec la gestion durable des ressources naturelles**

**Axe 2 (pilier)
Insérer les producteurs au sein de filières alimentaires permettant au Pays d'accroître sa souveraineté alimentaire**

**Axe 3 (pilier)
Développer les filières à haute valeur ajoutée permettant aux Pays d'accroître ses exportations**

**Axe 1 (socle)
Développer l'activité et l'emploi dans les exploitations agricoles familiales comme outil de cohésion sociale dans les archipels**

Réalisations
Des avancées vers une transition agro-écologique, un ancrage dans les territoires et une meilleure régulation de la production et des marchés

Produits
Des productions agricoles mieux insérées dans des filières durables alimentaires et d'exportation

Produits
Des agriculteurs avec plus de moyens (foncier, financement, formation)

Augmentation des budgets en faveur de l'agriculture

Traduction budgétaire du schéma directeur (2021-2030)

	Budget actuel 2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total sur 10 ans (2021- 2030)
Total coût Schéma Directeur (En milliards CFP)	7.176	9.934	9.727	9.503	9.540	9.682	96.564
• Dont Financement Etat	1.071	1.392	1.500	1.607	1.679	1.679	16.256
• Dont Financement Union européenne	-	-	-	0.100	0.250	0.400	5.200
• Dont Financement (PF) Economie /Emploi	0.100	0.333	0.365	0.398	0.432	0.446	4.204
• Dont Financement (PF) Agriculture	6.005	8.208	7.862	7.397	7.178	7.156	70.904
Soit une augmentation budgétaire (par rapport à 2020) de:		+ 2.203	+ 1.856	+ 1.392	+ 1.173	+ 1.151	+ 10.849
En % par rapport au budget 2020		+ 37%	+ 31%	+ 23%	+ 20%	+ 19%	+ 18%

Projet de Loi du Pays relatif à la place des produits locaux dans la restauration scolaire

Intégrer un quota de produits locaux dans les menus des cantines scolaires

LES OBJECTIFS:

- Se réapproprier nos produits (sécurité alimentaire – qualité et santé nutritionnelle)
- Faire (re)connaître le goût de nos produits à nos enfants
- Soutenir notre agriculture rurale et les emplois
- Développer les métiers de l'agro-transformation

Proposition MED soumise au gouvernement

Code des marchés publics: « **Marchés réservés** »

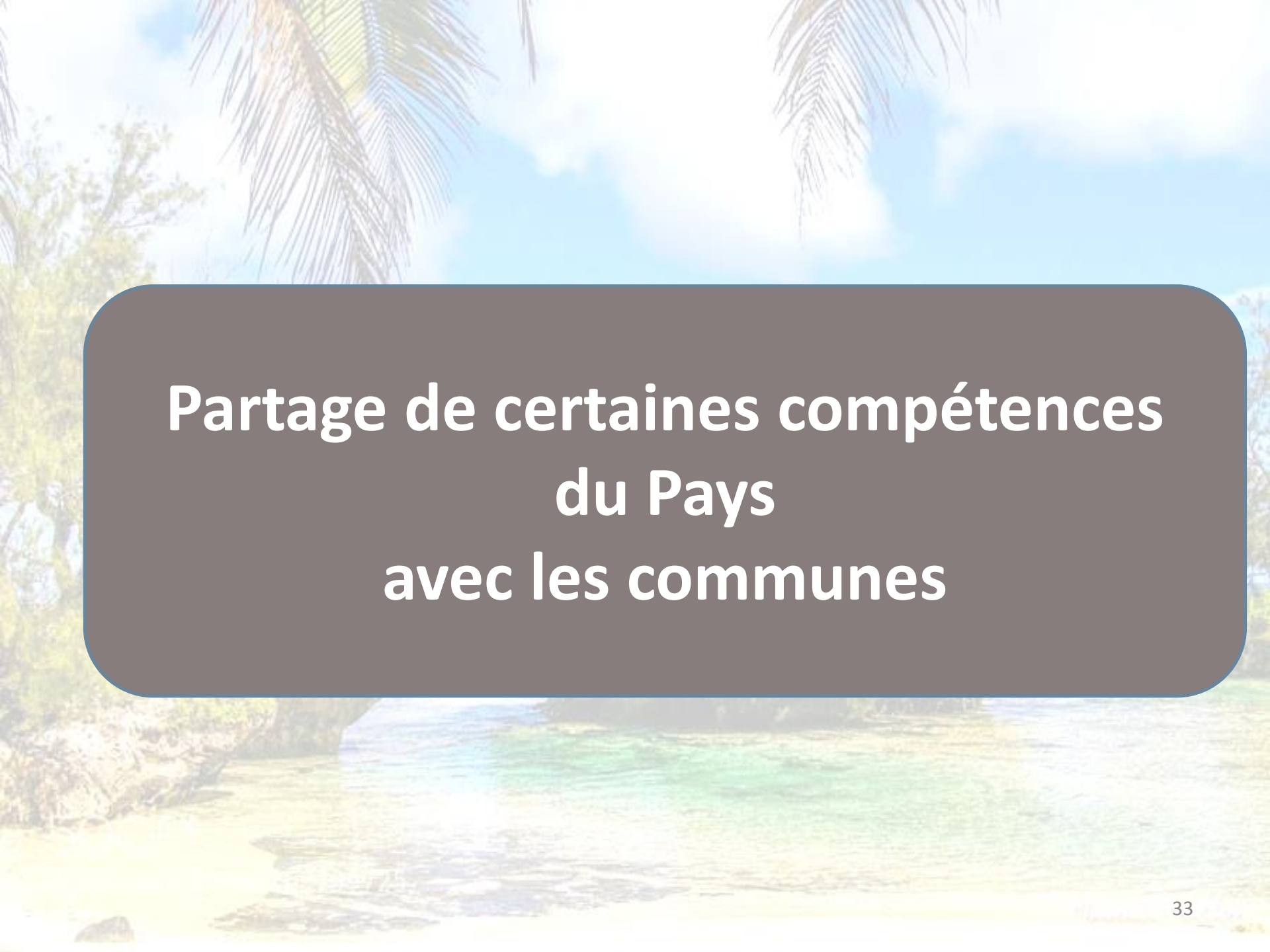
Adaptation du Code des Marchés Publics pour favoriser l'approvisionnement en circuits courts de produits agricoles:

Mise en place optionnelle de « marché réservé » pour les communes qui le souhaitent:

« **Article LP 225-1.- Certains marchés ou certains lots d'un marché peuvent être réservés : 1°).....**

2°) aux agriculteurs, éleveurs et pêcheurs, personnes physiques ou morales, titulaires d'une carte professionnelle auprès de la Chambre d'agriculture et de la pêche lagonaire et aux entreprises d'agro-transformation locale, lorsque le ou les lots du marché concerné portent sur des produits locaux frais ou transformés et en circuit court. »

Seuls les agriculteurs/agro-transformateurs pourront ainsi répondre au(x) lot(s) du marché « produits locaux »



**Partage de certaines compétences
du Pays
avec les communes**

Mise en œuvre de l'article 55 de la Loi organique statutaire PF.



C'est quoi ?

Article 55 :

« Lorsque la Polynésie française confie par convention aux communes ou aux établissements communaux ou de coopération intercommunale, au vu d'une demande ou d'un accord de leurs organes délibérants, la réalisation d'équipements collectifs ou la gestion de services publics relevant de sa compétence, la convention prévoit le concours financier de la Polynésie française.

« »

« Les conditions dans lesquelles les personnes publiques mentionnées aux deux premiers alinéas peuvent se voir confier la réalisation d'équipements collectifs ou la gestion de services publics au nom et pour le compte d'une autre personne publique sont définies par un acte prévu à l'article 140 dénommé "loi du pays". »

Mise en œuvre de l'article 55 :

Projet de Loi du Pays organisant la délégation aux communes ou aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de certaines compétences pour la mise en œuvre de la réglementation en matière d'agriculture, de biosécurité et du domaine.

Objectifs:

- Pour assurer des missions publiques (DAG/DBS/DAF) dans les îles là où il n'y a pas d'agents ou très peu (uniquement cat. C ou D.)
- Pour permettre aux maires d'accompagner les démarches et besoins des administrés et de participer au développement du secteur primaire et protection de la biodiversité de leur île
- Pour accélérer la mise en œuvre des projets

Modalités :

- **La ou les délégations doivent être approuvées par délibération du conseil municipal (rien n'est imposé !)**
 - Les compétences déléguées aux communes ou aux EPCI sont exercées au nom et pour le compte de la Polynésie française.
 - Une convention déterminera le cadre financier d'exercice de cette délégation, les moyens de fonctionnement et les services éventuellement mis à la disposition de la commune.

Mise en œuvre de l'article 55 de la Loi organique statutaire PF.

Exemples de délégation possible: *(non exhaustif)*

Au titre de l'agriculture

Compétences identifiées

- Constitution dossiers d'aides agricoles
- constat d'opération de plantation ou d'aménagements
- Intervention des moyens communaux (engins, agents) pour l'aménagement agricole des fonciers du Pays (ex: régénération cocoteraie)

Moyens à identifier

- Formation DAG / supports / pour les agents communaux
- Indemnités à la commune (coût déplacement / agent)
- Tarifs location/prestation fixées par délib. Communale
- Possibilité mise à disposition moyens matériels DAG

Mise en œuvre de l'article 55 de la Loi organique statutaire PF.

Exemples de délégation possible: *(non exhaustif)*

Au titre de la Biosécurité

Compétences identifiées

- Contrôle des voiliers/Yachts/Paquebots sur les risques biosécurité (animaux; végétaux)
- Contrôle des frets maritimes et aériens interinsulaires (animaux; insectes; végétaux; fruitiers...)
- Inspection sanitaire des carcasses de gibier(*sous réserve formation INFOMA de l'agent communal*).
- Notifications administratives

Moyens à identifier

- Indemnités à la commune versé par la DBS (coût prestation agents communaux)
- Convention mandat DBS / indemnités à la commune (coût prestation agents communaux)
- Gratuit (continuité administrative)

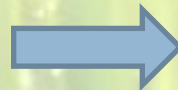
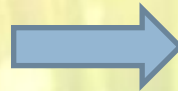
Mise en œuvre de l'article 55 de la Loi organique statutaire PF.

Exemples de délégation possible: *(non exhaustif)*

Au titre du Domaine (DAF)

Compétences identifiées

- Constitution des dossiers de demande de location ; constat de la réalisation des aménagements
- Participation à la recherche des héritiers dans le cadre de procédure judiciaire visant à permettre la sortie de l'indivision foncière (en collaboration avec le curateur aux successions et biens vacants)



Moyens à identifier

- Formation DAF / supports / pour les agents communaux
- Indemnités à la commune (coût prestation communale)

- Formation DAF
- Indemnités à la commune (coût prestation communale)

Mise en œuvre de l'article 43.II de la Loi organique statutaire PF.

C'est quoi ?

Article 43.II:

“ II. - Dans les conditions définies par les actes prévus à l'article 140 dénommés “lois du pays” et la réglementation édictée par la Polynésie française **les communes** ou les établissements publics de coopération intercommunale peuvent intervenir dans les matières suivantes :

1° Développement économique, aides et interventions économiques ;

2° Aide sociale ;

3° Urbanisme et aménagement de l'espace ;

4° Culture et patrimoine local ;

5° Jeunesse et sport ;

6° Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de l'énergie ;

7° Politique du logement et du cadre de vie ;

8° Politique de la ville.

AGRICULTURE

Un acte prévu à l'article 140 dénommé “loi du pays” précise, le cas échéant, les moyens mis à disposition des communes.

Mise en œuvre de l'article 43-II de la Loi organique statutaire PF.

- Cet article permet d'associer les communes et leurs groupements à plusieurs compétences du Pays, notamment en matière de développement économique, aides et interventions économiques.
- Pour cela, il faut une loi du pays et le cas échéant la mise à disposition de moyens financiers. **(projet de LP en cours de rédaction par le MED)**
- L'implication des communes et de leurs groupements – en particulier dans les archipels éloignés – doit permettre à l'action du Pays d'être plus efficace et mieux reconnue.

Rien n'est imposé. Il faut accord du conseil municipal sur le partage des compétences souhaitées. Pas d'obligation de transfert de moyens (matériels financiers) du Pays



Les affaires foncières

Les évolutions réglementaires en matière foncière depuis 2014

- o 2014 : Professionnalisation des métiers du foncier**
- o 2016 : Aide à la sortie d'indivision (AISI)**
- o 2017 : Installation du Tribunal foncier**
- o 2018 : Accessibilité foncière**
- o 2019 : Partage à la majorité qualifiée, partage par souche...**
- o 2020 : Titrement de Rurutu et Rimatara**

PROFESSIONNALISATION DES MÉTIERS DU FONCIER

Depuis juin 2014, les professions de géomètres-experts fonciers, géomètres-topographes, généalogistes, médiateurs et agent de transcription sont soumises à un cadre légal.

Afin de garantir une qualité de service aux usagers, ces professionnels répondent à des critères précis de capacité et de moralité.

⦿ Géomètres (27)

- ⦿ Loi du pays n°2014-16 du 25/06/2014
- ⦿ Arrêté 81 CM du 28/01/2016

⦿ Généalogistes (13)

- ⦿ Loi du pays n°2016-12 du 12/04/2016
- ⦿ Arrêté 38 CM du 05/01/2018

⦿ Médiateurs foncier (3)

- ⦿ Loi du pays n°2017-37 du 30/11/2017
- ⦿ Arrêté 36 CM du 05/01/2018

⦿ Agents de transcription (8)

- ⦿ Loi du pays n°2017-38 du 30/11/2018
- ⦿ Arrêté 40 CM du 05/01/2018

L'AIDE INDIVIDUELLE À LA SORTIE D'INDIVISION (AISI)

Le Pays a mis en place une aide visant à prendre en charge tout ou partie des frais associés aux décisions de partage (du notaire ou du juge) devenues définitives.

Seuls les ménages dont le revenu mensuel moyen est inférieur ou égal aux plafonds définis ci-dessous sont éligibles :

Configuration du ménage	Multiple du SMIG	Plafonds
	(152 914 XPF)	
Personne seule	1,24	189 613
Couple	2,29	350 173
Couple + 1 personne à charge	2,42	370 052
Couple + 2 personnes à charge	2,55	389 931
Couple + 3 personnes à charge	2,73	417 455
Couple + 4 personnes à charge	2,9	443 451
Personne supplémentaire à charge	0,19	29 054

Le montant de l'aide est plafonné à 5 millions de francs CFP par dossier. Cette aide est versée directement aux professionnels après vérification des prestations prises en charge.

L'AIDE INDIVIDUELLE À LA SORTIE D'INDIVISION

Montant des aides accordées par années :

Année	Nb d'aides accordées	Montant d'aides accordées	Superficie (en ha)	Nb de personnes concernées	Décision de partage amiable	Décision de partage judiciaire
2017	27	43 651 844 CFP	134.8 ha	+ 386	13	14
2018	72	159 360 329 CFP	398.1 ha	+ 1 800	44	28
2019-2020	46	92 047 689 CFP	562.7 ha	+ 932	31	15
TOTAL	145	295 059 862 CFP	1 095,6 ha	3 118	88	57

$$295\text{MF}/1\,095.6\text{ Ha} = 27\text{ FCPF/m}^2$$

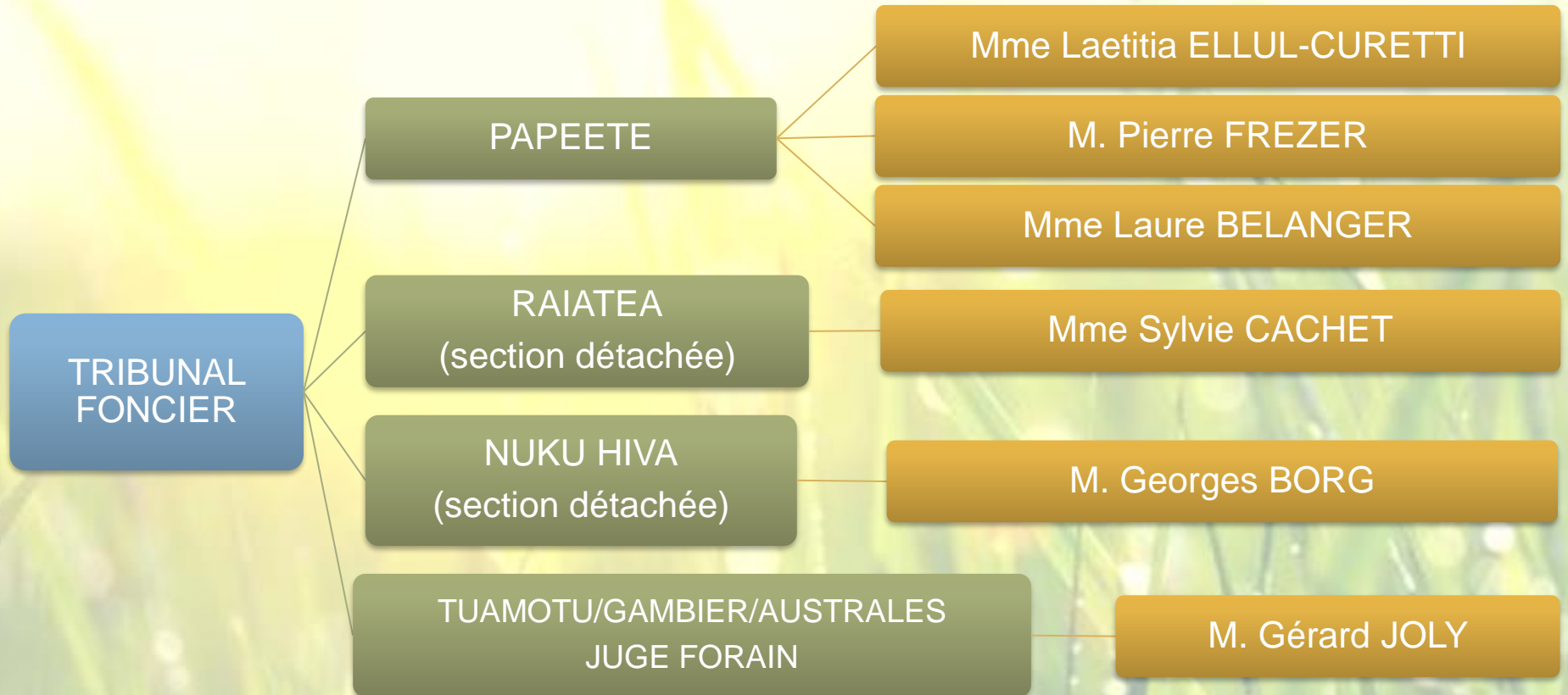
L'AIDE INDIVIDUELLE À LA SORTIE D'INDIVISION (AISI)

Nombre d'aides accordées par archipel :

Année	Nb de terres aux IDV	Nb de terres aux ISLV	Nb de terres aux Tuamotu Gambier	Nb de terres aux Marquises	Nb de terres aux Australes	Nb de terres total
2017	28	10	1	0	9	48
2018	126	73	13	4	10	226
2019-2020	68	61	17	22	6	174
TOTAL	222	144	31	26	25	448

TRIBUNAL FONCIER

LOI N° 2015-177 DU 16 FÉVRIER 2015 ET DÉLIBÉRATION N° 2017-100 APF DU 12 OCTOBRE 2017



2014

**1752 Dossiers en cours
dont 1218 pour le
tribunal de Papeete**

2020

**507 dossiers en cours
pour le tribunal de
Papeete**

MODIFICATIONS DU CODE CIVIL

LOI N° 2019-786 DU 26 JUILLET 2019 RELATIVE À LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

- **Objectif :**

Faciliter la sortie de l'indivision successorale.

- *Deux modifications majeures :*

- 1- Le partage à la majorité qualifiée devant les notaires

Il est désormais possible d'effectuer un partage amiable, devant notaire, si au moins deux tiers des indivisaires sont d'accord.

Ce dispositif est limité à 10 ans.

- 2- Le partage par souche devant le tribunal foncier

Au regard des difficultés pour les familles souhaitant sortir de l'indivision de pouvoir identifier, localiser et mettre en cause les autres indivisaires, il s'est avéré nécessaire de fixer des règles de partage spécifiques et déroatoires permettant le recours élargi au partage par souche devant le juge.

Ce dispositif est limité à 10 ans.

TITREMENT RURUTU & RIMATARA

• OBJECTIFS

- Délivrer un titre de propriété
- Aux habitants des seules îles de Rurutu & Rimatara
- Durée de la loi 5 ans
- Contestation possible pendant 1 an

• COMMENT ?

- Désigner un représentant au sein de la famille
- Identifier sur l'annexe de la loi la terre concernée
- Remplir un formulaire de demande auprès de la DAF
- Publication obligatoire de la demande pendant un an avec possibilité de contestation
- Titrement sur l'ancêtre commun si pas de contestation

Les évolutions technologiques en matière foncière

- 2018 : OTIA, le cadastre en ligne
- 2020 : Commande à distance via email des documents fonciers
- Projets en cours : Natira'a Fenua, Tupuna+, Otia 3



OTIA : LE CADASTRE EN LIGNE

Depuis 2018, les mairies peuvent :

CONSULTER LE CADASTRE

- 2 agents communaux sont désignés et peuvent accéder aux informations cadastrales telles que l'identité des propriétaires

DÉLIVRER DES DOCUMENTS CADASTRAUX

- 2 agents communaux sont désignés et peuvent délivrer des documents cadastraux aux administrés (extrait de plan cadastral et plan de situation)
- Les recettes issues de la délivrance des documents cadastraux sont conservées par la commune

En juillet 2020

33/92 mairies délivrent les documents cadastraux

67 agents communaux formés

48
communes

COMMANDE A DISTANCE VIA MAIL DES DOCUMENTS FONCIERS

○ Pour commander :

- Télécharger le formulaire sur le site Internet de la DAF
- Remplir les champs et envoyer le formulaire avec les pièces à fournir

○ Pour payer :

- Réception d'un accusé de réception avec le montant de la commande
- Procéder au virement de la commande
- Envoyer le récépissé à la DAF pour confirmer la commande

○ Pour réceptionner la commande:

- Par poste
- Par e-mail
- Directement au guichet de la DAF (envoi d'un SMS « push »)

OBTENEZ VOS DOCUMENTS FONCIERS SANS VOUS DÉPLACER !

La DAF chez vous, c'est désormais possible !

- 1 Télécharger votre formulaire sur le site internet : www.daf.pf
- 2 Envoyer votre formulaire complet à : daf.direction@foncier.gov.pf
- 3 Paiement sécurisé en ligne ou par virement bancaire :
Régie du guichet unique : N° 10071 98401 00001000300 081
- 4 Confirmer la réception de votre commande en appelant au : 40.47.18.82

LA DIRECTION DES AFFAIRES FONCIÈRES



NATIRA'A FENUA

Logiciel de gestion des terres du Pays

○ **Objectifs :**

- Disposer d'un outil de gestion des terres du Pays moderne et automatisé ;
- Améliorer la qualité du service rendu à l'utilisateur et simplifier leurs démarches par le biais d'une application accessible sur Internet (les usagers feront directement leur demande en ligne) ;
- Coordonner les actes de gestion et de contrôle des différents gestionnaires (les avis pourront être partagés via cette plateforme commune).

○ **Mise en service :**

- 2^{ème} semestre 2021

TUPUNA +

○ Objectif :

- L'application TUPUNA, créée en 2003 par le Service de l'Informatique du Pays, a permis le rapatriement des données généalogiques dactylographiées sur un mode « informatique » de façon à faciliter les demandes de recherches de ces données pour les usagers.
- Faire évoluer l'application afin d'en faire un outil de consultation à disposition du grand public à l'instar de OTIA.

○ Mise en service :

- 2^{ème} semestre 2021

OTIA 3

○ Objectif :

- Faire évoluer OTIA afin de permettre son accessibilité sur tablette et smartphone
- Proposer des téléservices

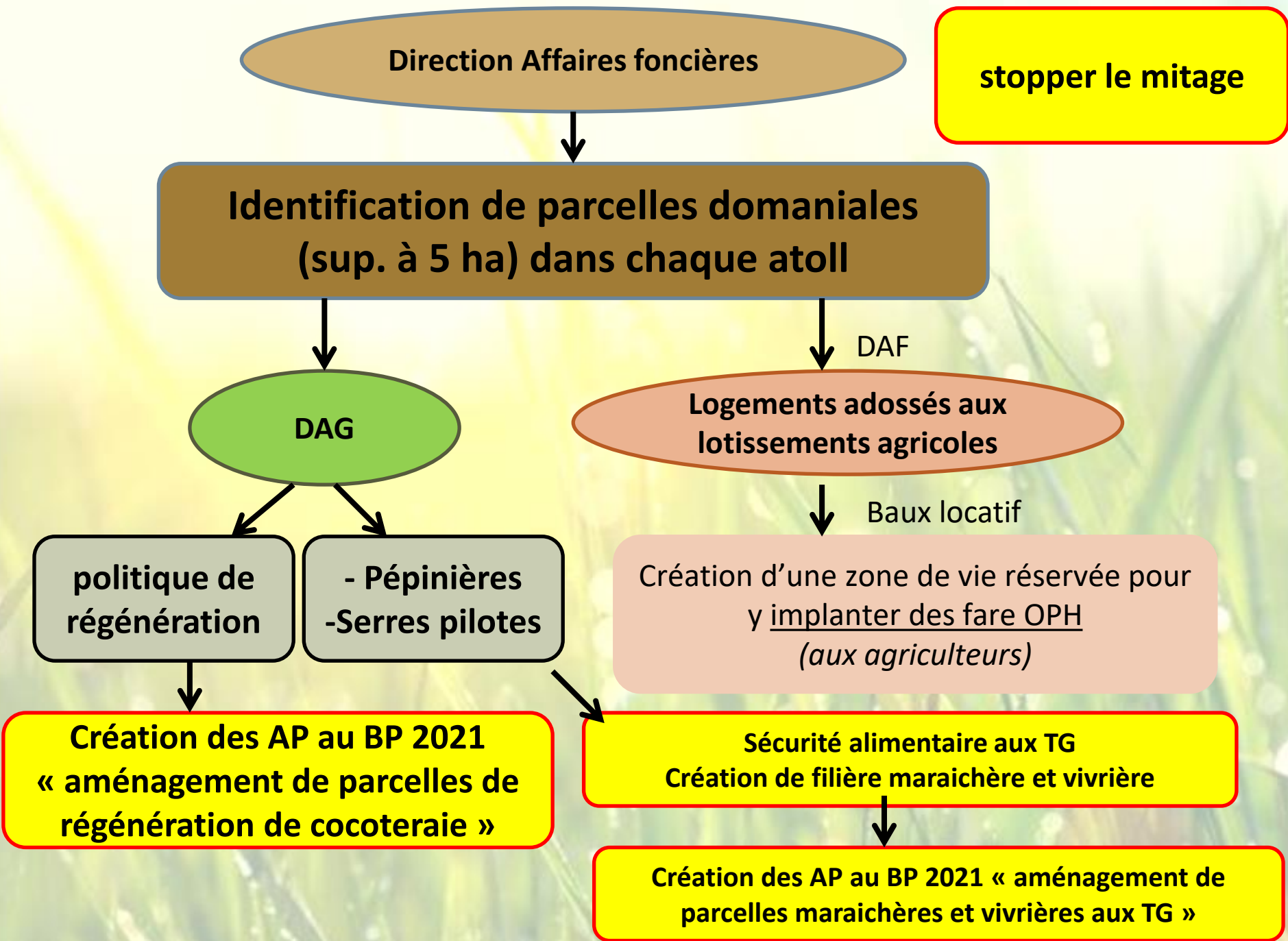
○ Mise en service :

- 1^{er} semestre 2022

The screenshot displays the OTIA 3 web application interface for the French Cadastre. At the top, the header includes the logo for 'CADASTRE DIRECTION DES AFFAIRES FONDIÈRES OTIA V.2.9.1 Mentions légales' and navigation links for 'Mon compte', 'Ma commande (0)', 'Contact', and 'Aide'. Below the header, there are search filters for 'Ile ou Commune', 'Référence cadastrale', and 'Carte > Polynésie Française'. The main content area features a map of French Polynesia with various islands and territories labeled, including MARQUISES, TUAMOTU, SOCIÉTÉ, AUSTRALES, and GAMBIE. A sidebar on the left contains navigation options like 'ACCUEIL DU SITE', 'Carte', and 'Recherche avancée', along with an 'ASSISTANCE ?' section providing navigation instructions. On the right, there is a 'PANIER' section with 'Afficher/cacher' and 'Parcelle (0)' buttons, and a 'DONNÉES CONSULTABLES' section showing 'Parcelles actives' and 'Actives au 24/07/2020'. A compass rose is visible in the bottom right corner of the map area.

VALORISATION ET OPTIMISATION du domaine

- ✓ **Les parcelles domaniales des atolls**
- ✓ **Les parcelles à fortes pentes**



Identification de parcelles domaniales à fortes pentes

AFFECTATION à la DAG



- Aménagements agricoles
- Valorisation des bois abattus
- Exploitation des déchets verts/compostage/agriculture bio

Création des métiers dans les archipels :

- Métiers de la filière compostage
- Métiers de la filière du bois (menuiserie, bûcherons...)
- Métiers de la filière aménagement (terrassiers, transports...)

Lutter contre le gaspillage

Fruits, légumes et produits vivriers de saison

Consommation

Grande
surface

marchés

surgélation

stockage

Écoulement en fonction des besoins

cantine scolaire



Mauruuru